



## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1671 ET 1672

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 4 juillet 2022, les règlements suivants :

- Le règlement numéro 1671 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin de permettre uniquement la classe d'usage « habitation bi et trifamiliale (h2) », à structure jumelée, dans la zone H01-148.1 (Secteur Gentilly) ».**
- Le règlement numéro 1672 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'ajouter l'usage de « mini-entrepôts » dans la zone C03-336 et de modifier les normes pour la zone H03-342.1 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) ».**

Ces règlements sont entrés en vigueur le 14 juillet 2022, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, des certificats de conformité.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 20 juillet 2022.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville